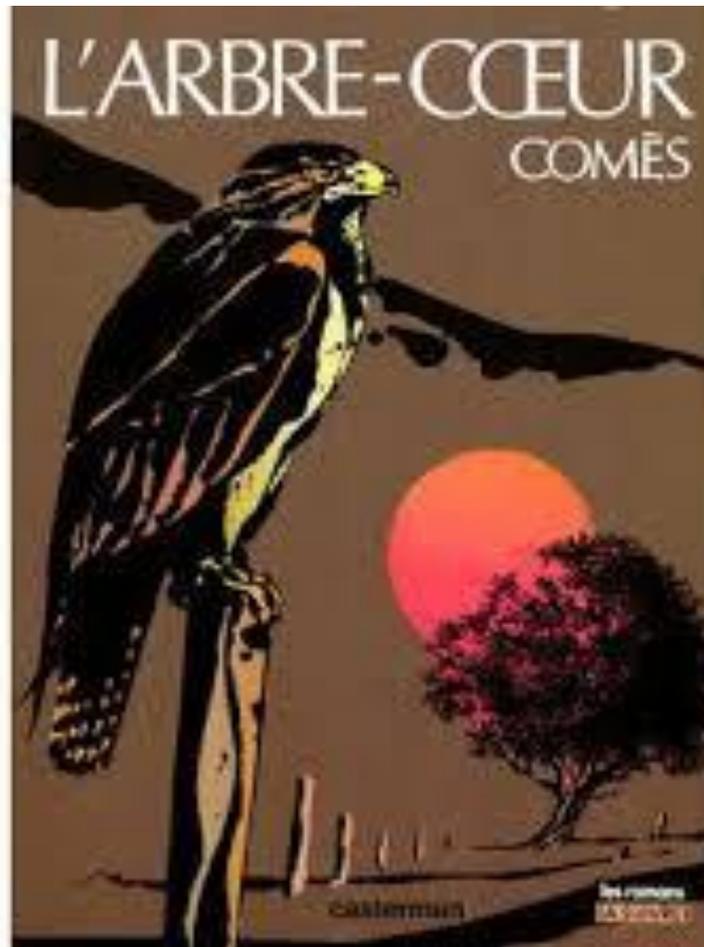


# Les suicides et la Guerre.



# Suicide durant la guerre = Sujet difficile à traiter ...

Le sujet est extrêmement difficile à traiter, pour de multiples raisons :

## **Statistiques tout d'abord :**

En première ligne, il est très simple de se suicider ;il suffit de monter sur le parapet ...

## **Humaines ensuite :**

Si on met sur la fiche de décès « suicide »,le soldat n'est pas « mort pour la France » et la veuve ne touche rien ... bon nombre d'officiers tentaient donc « d'arranger les choses », si faire se pouvait ...

Si le suicidé était hospitalisé pour blessure,et qu'il se suicidait ensuite, ça pouvait retomber sur l'hôpital de ne pas avoir suffisamment surveillé ses malades .. importante cause d'omission de déclaration donc ...

## **Politique enfin :**

Les suicides, ça ne fait pas « bien » dans le tableau ... et ça ne fait pas bien pour le moral de l'armée non plus ...Le nombre est donc ici aussi tiré à la baisse .

## **Bilan comptable**

Des suicides, il y en a eu ... et pas qu'un peu ...ce qui est logique ; déjà en temps de paix il y en a ...

Près de 4.000 suicides déclarés en 4 ans de conflit avec 8.000.000 de conscrits ,dont en permanence 2.000.000 au contact de l'ennemi.

Des gens qui avaient pour la plupart « tout perdu » en étant incorporés et qui risquaient une mort affreuse tous les jours ...

Ca fait « bien peu » ... 500 par an et par million d'exposés ...

Surtout quand on compare aux statistiques de temps de paix .

On arrive même à la curieuse conclusions qu'il y a moins de suicides durant la guerre qu'avant ou après la guerre .

## Causes des suicides :

- Les suicides de début août 1914 peuvent être en partie dus à la peur de l'inconnu .
- En début de guerre, il y a aussi les officiers et sous officiers qui étaient « brillants » sur le papier ,  
mais qui constatent qu'ils sont « nuls » en situation réelle .
- En cours de conflit, certains officiers, surtout de carrière peuvent très bien se suicider pour avoir « failli » (du moins à leurs yeux) .
- L'épuisement des bombardements incessants peut amener des soldats à se suicider pour échapper aux terreurs incessantes .
- Ceux de 1919, peuvent facilement être rattaché à l'épuisement moral et au relâchement psychologique complet qui fait suite à une guerre horrible.
- Le désenchantement de ne pas être encore rentré chez soi peut être une autre cause fort compréhensible .
- Il ne faut pas oublier les permissions qui ont pu avoir des effets dévastateurs :  
la femme est partie, les profiteurs de guerre sont là, et vous, vous êtes rappelés au front ...
- Les catastrophes socio-économiques causées par le conflit et la simple mobilisation peuvent générer bien des drames .

## Moyens des suicides enregistrés .

Dans un cas sur deux, il s'agit d'une arme .

C'est un peu normal dans un groupe d'individus qui ont chacun une arme .

Le même phénomène se rencontre de nos jours chez les policiers et les gendarmes .

## Lieux des suicides :

- Sur place, à son poste .
- Au repos à l'arrière.
- Au repos en permission.
- Mais aussi à l'hôpital, et ce pour 2 raisons : soit qu'on se soit effectivement suicidé à l'hôpital, soit qu'on vous ait amené à l'hôpital et déclaré « mort » une fois à l'hôpital ...

On enregistre beaucoup plus de suicides « à l'arrière » ,et la raison une fois de plus est toute simple : quand on est « à l'avant » et qu'on veut se suicider, il suffit de circuler sur le parapet ou se montrer « héroïque » .

Quand on est à l'arrière, le grand choix est la balle dans la tête ou la corde .

Dans les 2 cas, c'est assez difficile de faire passer tout ça aux pertes et profits ...

## **Le sort des suicidés :**

Le sort des suicidés peut être très variable en fonction du cas .

Deux gros problèmes : les autorités militaires et les autorités religieuses ...

### **Pour ce qui est des autorités militaires :**

On peut très bien par exemple l'inhumer comme « inconnu » alors qu'il est parfaitement connu des autorités militaires.

C'est un « mort indigne » ...

Son nom ne peut pas non plus figurer sur le Monument aux morts .

Et surtout, il n'est pas mort pour la France, donc sa veuve ne touche pas de pension ...

### **Pour ce qui est des autorités religieuses :**

En ces temps là, le suicidé n'était pas au bout de ses peines ... il y avait le problème avec les autorités religieuses, qui pouvaient très bien refuser de dire la messe, voire refuser d'enterrer en terre consacrée ...